

AOUT 1990

Nouvelle série n°6

Préparation de notre assemblée générale

(6 et 7 octobre 1990 au Palais des Congrès de Lyon)

DESIGNATION DES DELEGUES DES COMITES REGIONAUX

Il est suggéré de tenir compte tout à la fois de la nécessité pour chaque Comité d'être représenté et aussi de l'importance du nombre des adhérents de l'ALPTIS dans chaque circonscription.

DÉPARTEMENTS	Nombre de délégues souhaités	DÉPARTEMENTS	Nombre de délégues souhaités	DÉPARTEMENTS	Nombre de délégues souhaités
AIN	4	HERAULT	9	PYRENEES	
AISNE	2	ILLE & VILAINE	5	ORIENTALES	2
ALLIER	2	INDRE	1	ALSACE	7
ALPES DE		TOURAIN	4	RHONE	30
H ^{TE} PROVENCE	1	ISERE	8	H ^{TE} SAONE	1
H ^{TES} ALPES	1	JURA	1	SAONE & LOIRE	4
ALPES		LOIRE	2	SARTHE	1
MARITIMES	5	H ^{TE} LOIRE	1	SAVOIE	5
ARDECHE	2	LOIRE		H ^{TE} SAVOIE	5
ARDENNES	1	ATLANTIQUE		PARIS	12
ARIEGE	1	& VENDEE	4	SEINE	
AUBE	3	LOIRET	1	MARITIME	2
AUDE	6	LOT	1	SEINE & MARNE	3
BOUCHES		LOT & GARONNE	1	YVELINES	4
DU RHONE	9	MAINE & LOIRE	3	TARN	4
CALVADOS	1	MAYENNE	1	TARN	
CANTAL	1	MARNE	4	& GARONNE	1
CHARENTE		H ^{TE} MARNE	1	VAR	4
MARITIME	5	MEURTHE &		VAUCLUSE	2
CHER	1	MOSELLE	2	Vienne	2
CORREZE	1	MEUSE	1	H ^{TE} VIENNE	3
COTE D'OR	10	MORBIHAN	2	VOSGES	1
COTES D'ARMOR	2	MOSELLE	2	YONNE	1
DORDOGNE	3	NIEVRE	2	TERRITOIRE	
DOUBS	1	NORD-PAS		DE BELFORT	1
DROME	4	DE CALAIS	8	ESSONE	3
EURE & LOIR	3	SOMME & OISE	4	HAUTS	
FINISTERE	4	PYRENEES		DE SEINE	4
GARD	4	ATLANTIQUES	3	SEINE ST-DENIS	4
H ^{TE} GARONNE	5	H ^{TES} PYRENEES	1	VAL DE MARNE	4
GERES	1	PUY DE DOME	2	VAL D'OISE	3
GIRONDE	8				

Circulaire intérieure aux membres des Comités consultatifs régionaux

TENUE DES REUNIONS DES COMITES

Les Présidents de nos 74 Comités Régionaux sont invités à provoquer en Septembre, une réunion des membres de leurs Comités respectifs afin de délibérer sur les sujets à l'ordre du jour de notre Assemblée, qu'il s'agisse des questions soulevées dans le Rapport Moral du Conseil ou des problèmes choisis comme thèmes des 4 Ateliers de travail.

Il est proposé que ces réunions des Comités soient convoquées entre le 5 et le 18 septembre.

Les services de l'Association sont à leur disposition pour leur apporter l'aide matérielle qu'ils souhaiteront recevoir à cette occasion (rédaction et envoi des convocations, réservations des salles, etc.).

Mais il n'est pas prévu que les collaborateurs salariés de l'Association ou d'ALPTIS/GESTION SA. les assistent physiquement, leur laissant ainsi l'initiative et la responsabilité de la conduite des débats, de la désignation des délégués à l'Assemblée et dans chacun des 4 Ateliers qui la précéderont.

**EFFECTIF
DE NOS
ADHERENTS
DANS
QUELQUES
PROFESSIONS**

MACONS 2.340	CHARCUTIERS 942
HOTELS RESTAURANTS 1.643	DEBITANTS DE TABAC 896
COIFFEURS 1.529	PHARMACIENS 801
MECANICIENS 1.408	CHIRURGIENS DENTISTES 769
ARCHITECTES 1.345	KINESITHERAPEUTES 755
AVOCATS 1.324	PLOMBIERS 727
MEDECINS 1.200	INGENIEURS CONSEILS 720
BOULANGERS 1.111	INFIRMIERES 718
EXPERTS-COMPTABLES 985	AMBULANCIERS 686

AGAPAM

(Association Générale
Aveyronnaise
de Prévoyance et
d'Assurance Maladie)

Les Assemblées Générales
Ordinaire
et Extraordinaire des
13 JUIN et 12 JUILLET 1990
d'AGAPAM ont complété le
Conseil d'Administration
provisoire et adopté les
modifications statutaires
qui leur étaient proposées.

Le Conseil
d'Administration
a la tristesse de vous
faire part du décès
survenu à 83 ans
du Président d'Honneur
de notre Association :
Régis MOURIER,
commerçant retraité,
co-fondateur de
l'ALP.TIS.



Le nouveau bureau est ainsi composé :

PRESIDENT : PIERRE TRIN, Garagiste en retraite
VICE PRESIDENTS : PHILIPPE CAUSSIGNAC, Pharmacien
JEAN-PAUL MOUYSET, Transporteur
SECRETAIRE : MYRIAM MONTAMAT, Architecte
SECRETAIRE ADJOINT : DOMINIQUE CLARTE, V.R.P.
TRESORIER : JEAN BEDRUNE, Comptable en retraite

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE REFLEXION POUR LES MEMBRES DE NOS COMITES CONSULTATIFS

Le rapport moral du Conseil d'Administration inséré dans la convocation de l'Assemblée Générale se devait d'être court, à peine de n'avoir aucune chance d'être lu. Tel quel, il ne constitue pas une contribution suffisante à la large discussion qui doit s'instaurer dans les réunions préparatives auxquelles nous vous convions. Nous le complétons donc à votre intention en y ajoutant les quelques propos ci-dessous :

1. ADAPTER AU FIL DES ANS LE PROJET COMMUN

D'aucuns trouvent que le Conseil d'Administration passe trop de temps à se "chercher", cependant que d'autres estiment au contraire que la discussion n'est pas assez ouverte et qu'on ne va pas assez au fond des problèmes.

Nous répondons que l'une des caractéristiques majeure de nos Associations de prévoyance est, qu'elles sont tributaires d'une législation sociale particulièrement mouvante dans un monde où tout change et où toute stratégie doit être adaptée à l'évolution. Vous qu'en pensez-vous ?

2. AIDEZ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PLUTOT QUE D'ATTENDRE QU'IL VOUS AIDE.

Nos Comités couvrent maintenant la presque totalité des départements. Le temps n'est-il pas venu pour eux de prendre plus d'initiatives, d'apporter une contribution plus efficace à la réalisation des objectifs fixés par le Conseil ?

Par exemple, la Conférence des Présidents tenue à Versailles en Mars avait préconisé le développement de contacts au plan local avec les autres Associations, avec les sociétés Mutualistes, avec les Caisses de prévoyance, en bref avec toutes les structures qui réunissent les usagers de la santé, les essais tentés ici ou là par notre Association prouvant qu'elle ne peut que gagner à se faire connaître davantage.

C'est à l'occasion de ces contacts que les responsables de nos Comités acquerront la maîtrise des problèmes de santé et de l'assurance qu'il leur paraît indispensable de posséder d'abord.

Ce processus n'exclut pas que notre Association développe en leur direction un effort particulier d'information, mais il ne convient pas qu'ils attendent d'avoir une connaissance encyclopédique pour se mettre en route, les données techniques qui leur fônt défaut seront acquises en marchant.

3. LIMITES D'UN COMPORTEMENT "RESPONSABLE"

Nous avons mené campagne des années durant pour que nos adhérents adoptent en matière de protection de leur santé, un "comportement responsable".

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous dire chaque fois que l'occasion s'en présente, qu'il s'agit là d'une chimère, d'un vœu pieux tout à fait sympathique mais parfaitement irréaliste et au demeurant d'une finalité discutable, surtout dès l'instant où il ne s'accompagne ni de sanction, ni d'encouragement.

A cet égard, plusieurs évoquent avec insistance, l'initiative suisse instituant un "bonus" qui peut aboutir à une réduction de 45% des

cotisations de base, majorées cependant de 10% au départ.

Dans la formule "âge atteint" de notre garantie médico-chirurgicale, nous avons institué une option avec franchise annuelle familiale de 15% portant sur les premiers remboursements.

Cette formule se traduit pour ceux qui la choisissent par une réduction de 20% des cotisations mais son succès reste limité.

De même, voici des années que ramant à contre courant, nous freinons la généralisation du tiers payant pharmaceutique et son extension à l'ensemble des soins, nous limitant dans la plupart des cas au tiers payant hospitalier pratiqué lui depuis plusieurs décennies.

Force est de reconnaître que notre attitude est un frein au recrutement d'adhérents nouveaux et la cause de départ d'insatisfaits qui jugent notre attitude trop dogmatique.

Qu'il s'agisse donc du tiers payant, voire de la couverture plus large des dépassements tarifaires et des actes hors nomenclature, ne convient-il pas d'adopter un comportement plus réaliste et de mettre à la disposition de ceux qui le souhaitent des formules plus adaptées à leurs besoins, à prix coûtant bien entendu ?

4. L'INDISPENSABLE RAJEUNISSEMENT DE L'AGE MOYEN

Bien que le nombre des adhésions nouvelles recueillies en 1988 et 1989 soit en constante progression, il n'a, compte tenu de la croissance de nos effectifs, pas été suffisant pour permettre le maintien de l'âge moyen favorable qui était le nôtre jusqu'à présent.

Il en résulte un léger vieillissement de quelques mois pour chacun de ces derniers exercices, vieillissement qui ne peut pas être sans conséquence au plan de la tarification et va nous contraindre à l'adoption de mesures destinées à stopper ce glissement et remonter la pente.

Rappelons que 80% de nos nouveaux adhérents sont inscrits par un professionnel de l'assurance dont ils sont les clients, cependant que 20% des nouveaux adhérents viennent à nous directement par le "bouche à oreille".

L'insuffisance du nombre des adhésions nouvelles de jeunes, a pour cause essentielle la faiblesse de l'indemnisation servie aux professionnels de l'assurance dans le contexte d'une concurrence sauvage.

C'est un constat qui vient de conduire ALPTIS/GESTION SA à fixer des taux de commissionnement préférentiel pour les adhésions d'assurés de moins de 40 ans d'âge.

Dans l'intérêt bien compris des moins jeunes, convient-il d'aller plus loin et d'accentuer dans nos régimes, les avantages déjà tangibles dont bénéficient ceux qui adhèrent de bonne heure ?

Mais de leur côté, les membres de nos Comités estiment-ils en conscience qu'ils remplissent le rôle qui est ou devrait être le leur, de faire connaître l'ALPTIS dans leurs départements respectifs ?

5. AU SEIN D'UNE ASSOCIATION D'ASSURES, LA CLARTE EST DE REGLE.

Monsieur Gérard DEPLANQUE, 3, Quai de Barcelone à PERPIGNAN, est au sein du bureau du Conseil le Médiateur. Il a en charge, d'examiner les litiges et d'étudier les dossiers qui lui sont soumis.

Allant plus loin, serait-ce démagogique d'imaginer de surcroît que les assurés de l'ALPTIS soient invités à faire part de leurs réclamations aux membres des Comités de leur région, à charge pour ces derniers, de saisir la direction d'ALPTIS/GESTION.

Une telle procédure suppose la diffusion préalable des coordonnées des membres des Comités qui voudraient souscrire à cette initiative.

Dans la mesure où toute réclamation traduit une insatisfaction ou une incompréhension, ne pensez-vous pas qu'il s'agirait là d'un moyen concret d'améliorer l'image de marque de l'ALPTIS et de contribuer à l'instauration de rapports de confiance ?

6. ACTUALISER LA SELECTION MEDICALE

La sélection médicale des nouveaux entrants plus ou moins rigoureuse selon la nature des garanties choisies, demeure un sujet controversé dans son principe.

Pourtant ce que nous mettons en commun en adhérant aux régimes complémentaires facultatifs de l'ALPTIS, ce n'est pas la réparation des risques déjà réalisés, c'est la couverture des risques à venir.

L'indemnisation des risques déjà partiellement réalisés, n'est concevable qu'au sein d'un régime obligatoire, car elle conduirait dans un régime facultatif à recueillir en priorité la souscription de nouveaux entrants porteurs de risques aggravés.

Il n'en demeure pas moins que les barèmes et les décisions des Médecins Conseils de nos

assureurs sont assis sur des certitudes qui résultent de statistiques trop souvent anciennes et pas toujours actualisées en fonction des progrès de la médecine.

7. LE JARGON DE L'ASSURANCE

Et puis encore, ne pensez-vous pas que nos Comités dans la mesure où ils groupent par définition des assurés "responsables" pourraient jouer un rôle positif pour la simplification, la clarté et la compréhension du jargon de l'assurance, tant il est vrai qu'il demeure encore source de trop nombreux "quiproquos".

Les humoristes de l'assurance (il y en a !) font remarquer que la police d'assurance évoque plus les forces de l'ordre qu'un contrat.

La prime, disent-ils, est davantage perçue comme une récompense que comme une cotisation à payer.

Le sinistre reste synonyme de funeste, alors que l'expression "événement garanti" conviendrait mieux.

Il y a là, à n'en pas douter, un large champ d'action où pourrait fort utilement aussi, s'exercer le bon sens et l'imagination des membres de nos Comités.

8. LEVER LES INCOMPREHENSIONS, TOUTES LES INCOMPREHENSIONS.

Enfin, ne faut-il pas revenir sur toutes les initiatives qui n'ont, à ce jour, pas encore reçu le soutien qu'elles auraient du susciter afin de lever, une fois pour toutes, les dernières incompréhensions et d'emporter l'adhésion active de tous les membres de nos Comités :

- Rôle positif assigné à GROSPIVERT, Association jumelle destinée à recueillir l'adhésion des plus âgés dont l'admission n'était pas possible à l'ALPTIS.
- Conception même de la création d'APRECIS, Association jumelle regroupant la souscription des salariés des entreprises adhérant collectivement avec les avantages qui en résultent.
- Rôle d'ALPTIS/GESTION SA dont nous n'avons peut être pas encore expliqué la raison avec suffisamment de clarté.
- Campagne en faveur de la déductibilité fiscale des cotisations des garanties prévoyance et des complémentaires médico-chirurgicales souscrites à titre individuel par les personnes qui ne peuvent pas bénéficier du statut favorable évoqué plus haut réservé aux souscriptions collectives dans le cadre d'une entreprise, etc.